

## **Mission de préparation pour l'examen oral d'entreprise**

Conformément à la directive relative à l'examen final oral d'entreprise dans la branche automobile, les travaux suivants doivent être effectués avant l'examen oral.

- Impression du programme de formation personnel de time2learn
- Préparation de tous les documents conformément à la liste du matériel et des documents de la « branche Automobile »

### **Délai**

- A remettre au responsable de CI en règle générale le 1<sup>er</sup> jour du C16
- ou à l'expert en chef du canton en question au plus tard le 28 février de l'année d'examen (voir la liste correspondante sur [www.agvs-upsa.ch](http://www.agvs-upsa.ch))